Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260115-DEL_01_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°01 – 2026

Date de convocation :
9 janvier 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	*14*
Présents :	*10*
Absents représentés :	*3*
Absentes :	*1*

L'an deux mil vingt-six, le jeudi quinze janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Joël MARIVAIN, Mme Monique LE BRETON, M. Joseph LE GUENIC, Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Éric POSSÉMÉ, M. Ernest LE JOSSEC M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Philippe LANNIC, Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Denis LE TEXIER donne pouvoir à M. Joël MARIVAIN
Mme Valérie PERRIGAUD donne pouvoir à Mme Laëtitia BRIZOUAL
Mme Françoise COBIGO donne pouvoir à Mme Monique LE BRETON

ÉTAIENT ABSENTES :
Mme Caroline KLEIN

M. Éric POSSÉMÉ a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Budget Commune – Décision modificative n°2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-4,

VU la délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2025 approuvant le budget primitif,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits sur le budget principal,

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011 – 6232 Fêtes et cérémonies		1 226,00€
014 – 7392221 Fonds péréquation ress. Com et intercom.	1 226,00€	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire
Joël MARIVAIN

MAIRIE DE KERFOURN
Morbihan